

ENERGY BAR 2 L

WM 0717262

Numéro de commande: 0717262

Version 2.6

Date de révision 07.09.2026

Date d'impression 09.09.2026

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ENERGY BAR 2 L
UFI : JC9D-K0NV-D006-DSVD

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Détergents pour lave-vaisselle
Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz Benelux S.A./N.V.
AVENUE JEAN MONNET 1 BTE 6
1401 BAULERS
Téléphone : +3223520400
Téléfax : +3223510860
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité)
Centre Antipoisons Belgique: Tel: (0032) (0)70-245.245
Centre Antipoisons Luxembourg: Tel: (+352) 8002-5500
Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité) Centre
Antipoisons Belgique: Tel: (0032) (0)70-245.245 Centre Antipoisons Luxembourg: Tel: (+352) 8002-
5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1 H290: Peut être corrosif pour les métaux.

Corrosion cutanée, Catégorie 1 H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



ENERGY BAR 2 L

WM 0717262

Numéro de commande: 0717262

Version 2.6

Date de révision 07.09.2026

Date d'impression 09.09.2026

Mention d'avertissement	:	Danger	
Mentions de danger	:	H290 H314	Peut être corrosif pour les métaux. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Conseils de prudence	:	P102 Prévention: P280 Intervention: P301 + P330 + P331 P303 + P361 + P353 P305 + P351 + P338 P310 Elimination: P501	Tenir hors de portée des enfants. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. Éliminer le récipient dans la collecte des matières recyclables uniquement s'il est entièrement vide.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

hydroxyde de sodium
hydroxyde de potassium

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

ENERGY BAR 2 L

WM 0717262

Numéro de commande: 0717262

Version 2.6

Date de révision 07.09.2026

Date d'impression 09.09.2026

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
hydroxyde de sodium	1310-73-2 215-185-5 011-002-00-6 01-2119457892-27	Met. Corr. 1; H290 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 Limite de concentration spécifique Skin Corr. 1A; H314 ≥ 5 % Skin Corr. 1B; H314 2 - < 5 % Skin Irrit. 2; H315 0,5 - < 2 % Eye Irrit. 2; H319 0,5 - < 2 %	≥ 10 - < 15
hydroxyde de potassium	1310-58-3 215-181-3 019-002-00-8 01-2119487136-33	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1A; H314 Met. Corr. 1; H290 Eye Dam. 1; H318 Limite de concentration spécifique Skin Corr. 1A; H314 ≥ 5 % Skin Corr. 1B; H314 2 - < 5 % Skin Irrit. 2; H315 0,5 - < 2 % Eye Irrit. 2; H319 0,5 - < 2 % Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 500,0 mg/kg	≥ 5 - < 10
acide nitrilotriméthylène triphosphonique	6419-19-8 229-146-5 01-2119487988-08	Eye Irrit. 2; H319 Met. Corr. 1; H290	≥ 1 - < 3

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Ôter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

ENERGY BAR 2 L

WM 0717262

Numéro de commande: 0717262

Version 2.6

Date de révision 07.09.2026

Date d'impression 09.09.2026

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets
corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent
lentement et difficilement.

En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer
des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
Protéger l'oeil intact.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne PAS faire vomir.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : effets corrosifs
Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le
centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et
à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts
ou les cours d'eau.
Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire
autonome.
Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter
dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être
éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.

ENERGY BAR 2 L

WM 0717262

Numéro de commande: 0717262

Version 2.6

Date de révision 07.09.2026

Date d'impression 09.09.2026

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'acide.
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Détergents pour lave-vaisselle

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

ENERGY BAR 2 L

WM 0717262

Numéro de commande: 0717262

Version 2.6

Date de révision 07.09.2026

Date d'impression 09.09.2026

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
sodium hydroxide, sodium hydroxide (Solution)	Non attribuée	VLE 8 hr	2 mg/m3	BE OEL
	Information supplémentaire: Lors d'une exposition supérieure à la valeur limite, des irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aiguë existe. Le procédé de travail doit être conçu de telle façon que l'exposition ne dépasse jamais la valeur limite. Lors des mesurages, la période d'échantillonnage doit être aussi courte que possible afin de pouvoir effectuer des mesurages fiables. Le résultat des mesurages est calculé en fonction de la période d'échantillonnage			
potassium hydroxide	Non attribuée	VLE 15 min	2 mg/m3	BE OEL
	Information supplémentaire: Lors d'une exposition supérieure à la valeur limite, des irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aiguë existe. Le procédé de travail doit être conçu de telle façon que l'exposition ne dépasse jamais la valeur limite. Lors des mesurages, la période d'échantillonnage doit être aussi courte que possible afin de pouvoir effectuer des mesurages fiables. Le résultat des mesurages est calculé en fonction de la période d'échantillonnage			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
sodium hydroxide, sodium hydroxide (Solution)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1,0 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques, Long terme - effets locaux	1,5 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets locaux, Effets systémiques	3 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux, Long terme - effets systémiques	0,6 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets locaux, Effets systémiques	1,2 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets locaux, Long terme - effets systémiques	25 mg/m3
N,N-bis(carboxylatométhyl)-	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets	55 mg/m3

ENERGY BAR 2 L

WM 0717262

Numéro de commande: 0717262

Version 2.6

Date de révision 07.09.2026

Date d'impression 09.09.2026

L-glutamate de tétrasodium			systémiques	
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	55 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	15000 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	7,3 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	7500 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,8 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	1,5 mg/kg
potassium hydroxide	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1 mg/m3
Alanine, N,N-bis(carboxyméthyl)-, trisodium salt	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	40 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	40 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	40 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	4 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	20 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	20 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	20 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	2 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Aigu - effets systémiques	85 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	17 mg/kg

ENERGY BAR 2 L

WM 0717262

Numéro de commande: 0717262

Version 2.6

Date de révision 07.09.2026

Date d'impression 09.09.2026

nitrilotrimethylenetris(phosphonic acid)	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	2,75 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	9,7 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	2,75 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	9,7 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	1,38 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	2,39 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Aigu - effets systémiques	1,38 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1,38 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,39 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	1,38 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
N,N-bis(carboxylatométhyl)-L-glutamate de tétrasodium	Eau douce	> 2 mg/l
	Eau de mer	> 0,2 mg/l
	intermittent release	> 1 mg/l
	STP	> 41,2 mg/l
	Oral(e)	67 mg/kg
Alanine, N,N-bis(carboxyméthyl)-, trisodium salt	Eau douce	2 mg/l
	Eau de mer	0,2 mg/l
	Sédiment d'eau douce	24 mg/kg
	Sol	2,5 mg/kg

ENERGY BAR 2 L

WM 0717262

Numéro de commande: 0717262

Version 2.6

Date de révision 07.09.2026

Date d'impression 09.09.2026

	STP	100 mg/l
	intermittent release	1 mg/l
nitrilotrimethylenetris(phosphonic acid)	Eau douce	0,46 mg/l
	Eau de mer	0,046 mg/l
	Sédiment d'eau douce	150 mg/kg
	Sédiment marin	15 mg/kg
	Sol	244 mg/kg
	STP	20 mg/l
	Oral(e)	170 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.

Type de Filtre recommandé:

Filtre ABEK-P3

ENERGY BAR 2 L

WM 0717262

Numéro de commande: 0717262

Version 2.6

Date de révision 07.09.2026

Date d'impression 09.09.2026

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: caractéristique
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Inflammabilité (liquides)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: n'a pas de point d'éclair
Température d'inflammation	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
pH	: env. 14, 100 % à 20 °C
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Hydrosolubilité	: soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité	: env. 1,334 g/cm ³ à 20 °C
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Caractéristiques de la particule	: Donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucun(e)

ENERGY BAR 2 L

WM 0717262

Numéro de commande: 0717262

Version 2.6

Date de révision 07.09.2026

Date d'impression 09.09.2026

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.
Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.
Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

hydroxyde de sodium

1310-73-2:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 2.000 mg/kg

hydroxyde de potassium

1310-58-3:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 273 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 500,0 mg/kg
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

DL50 oral (Rat, mâle): 333 mg/kg

ENERGY BAR 2 L

WM 0717262

Numéro de commande: 0717262

Version 2.6

Date de révision 07.09.2026

Date d'impression 09.09.2026

Méthode: OCDE ligne directrice 425

acide nitrilotriméthylénetriphosphonique

6419-19-8:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
- DL50 oral (Rat): 2.100 mg/kg
- DL50 (Rat, mâle et femelle): 2.910 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 6.310 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

- Remarques : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Composants:

hydroxyde de sodium

1310-73-2:

- Résultat : Corrosif

hydroxyde de potassium

1310-58-3:

- Résultat : Corrosif

acide nitrilotriméthylénetriphosphonique

6419-19-8:

- Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

- Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:

hydroxyde de sodium

1310-73-2:

- Résultat : Corrosif

hydroxyde de potassium

1310-58-3:

- Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Corrosif

ENERGY BAR 2 L

WM 0717262

Numéro de commande: 0717262

Version 2.6

Date de révision 07.09.2026

Date d'impression 09.09.2026

acide nitrilotriméthylénetriphosphonique

6419-19-8:

Espèce : Lapin
Evaluation : Irritant pour les yeux.
Méthode : OCDE ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Composants:

hydroxyde de potassium

1310-58-3:

Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

acide nitrilotriméthylénetriphosphonique

6419-19-8:

Type de Test : Test de Maximalisation
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Mutagénicité sur les cellules germinales : Pas classé(e)

Composants:

hydroxyde de potassium

1310-58-3:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Résultat: négatif

acide nitrilotriméthylénetriphosphonique

6419-19-8:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes

Cancérogénicité

Cancérogénicité : Pas classé(e)

ENERGY BAR 2 L

WM 0717262

Numéro de commande: 0717262

Version 2.6

Date de révision 07.09.2026

Date d'impression 09.09.2026

Composants:

acide nitrilotriméthylénetriphosphonique

6419-19-8:

- | | | |
|---|---|--|
| Cancérogénicité - Evaluation | : | Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets carcinogènes, tératogènes ou mutagènes. |
| Toxicité pour la reproduction | : | Pas classé(e) |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique | : | La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée | : | La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée. |

Toxicité à dose répétée

Composants:

acide nitrilotriméthylénetriphosphonique

6419-19-8:

- | | | |
|-------------------------|---|---------------------------|
| Espèce | : | Rat |
| NOAEL | : | > 500 mg/kg |
| Durée d'exposition | : | 24 mois |
| Espèce | : | Rat |
| NOAEL | : | > 1.000 mg/kg |
| Durée d'exposition | : | 34 Tage |
| Espèce | : | Rat |
| NOAEL | : | > 6.000 mg/kg |
| Durée d'exposition | : | 90 Tage |
| Espèce | : | Rat, mâle et femelle |
| NOAEL | : | > 500 mg/kg |
| Méthode | : | OCDE ligne directrice 453 |
| Toxicité par aspiration | : | Pas classé(e) |

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

- | | | |
|------------|---|---|
| Evaluation | : | La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus. |
|------------|---|---|

Information supplémentaire

Produit:

- | | | |
|-----------|---|-----------------------|
| Remarques | : | Donnée non disponible |
|-----------|---|-----------------------|

ENERGY BAR 2 L

WM 0717262

Numéro de commande: 0717262

Version 2.6

Date de révision 07.09.2026

Date d'impression 09.09.2026

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

sodium hydroxide, sodium hydroxide (Solution)

1310-73-2:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 33 - 189 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- CL50 (Gambusia affinis (Guppy sauvage)): 125 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- CL50 (Poecilia reticulata (Guppy)): 76 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 40,4 mg/l
- CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 76 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
- CE50 (Ceriodaphnia (puce d'eau)): 40,4 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Immobilisation
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Photobacterium phosphoreum (Bactéries luminescentes)): 22 mg/l
Durée d'exposition: 15 mn

potassium hydroxide

1310-58-3:

- Toxicité pour les poissons : (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 880 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
- CL50 (Gambusia affinis (Guppy sauvage)): 80 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- CL50 (Poecilia reticulata (Guppy)): 165 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
- CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 45,4 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 660 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
- CE50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 40,4 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 : 1.337 mg/l
Durée d'exposition: 120 h
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Photobacterium phosphoreum (Bactéries luminescentes)): 22 mg/l
Durée d'exposition: 15 mn

ENERGY BAR 2 L

WM 0717262

Numéro de commande: 0717262

Version 2.6

Date de révision 07.09.2026

Date d'impression 09.09.2026

Toxicité pour les organismes
vivant dans le sol : CL50: 850 mg/kg
Durée d'exposition: 90 d

nitrilotriméthylénétris(phosphonic acid)

6419-19-8:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Salmo trutta (truite commune)): 160 mg/l
Durée d'exposition: 14 d

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 160 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en dynamique
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les
autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 297 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (Daphnia (Daphnie)): 94 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes
aquatiques : CE50 (Algues): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Inhibition de la croissance
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les poissons
(Toxicité chronique) : NOEC: 23 mg/l
Durée d'exposition: 60 d
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et les
autres invertébrés aquatiques
(Toxicité chronique) : NOEC: > 25 mg/l
Durée d'exposition: 28 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

sodium hydroxide, sodium hydroxide (Solution)

1310-73-2:

Biodégradabilité : Résultat: Biodégradable
Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

potassium hydroxide

1310-58-3:

Biodégradabilité : Résultat: Biodégradable
Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

nitrilotriméthylénétris(phosphonic acid)

6419-19-8:

Biodégradabilité : Inoculum: Eau de mer
Concentration: 4,08 mg/l
Biodégradation: 23 %
Durée d'exposition: 28 d

ENERGY BAR 2 L

WM 0717262

Numéro de commande: 0717262

Version 2.6

Date de révision 07.09.2026

Date d'impression 09.09.2026

Méthode: OECD 301 D

Inoculum: Eau de mer
Concentration: 11,97 mg/l
Biodégradation: 22 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 D

Inoculum: Eau de mer
Biodégradation: 2 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 306

Inoculum: Eau de mer
Concentration: 8 mg/l
Biodégradation: 21,7 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 306

Inoculum: Eau de mer
Concentration: 10 mg/l
Biodégradation: 2,6 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 306

Inoculum: Eau de mer
Concentration: 1 mg/l
Biodégradation: 41 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 306

Inoculum: Eau de mer
Concentration: 2,5 mg/l
Biodégradation: 22 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 306

Biodégradation: 13,5 %
Durée d'exposition: 30 d
Méthode: OECD 301 D

Biodégradation: 23 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 302 B

Biodégradation: 90 %
Méthode: OCDE Ligne directrice 302A

Biodégradation: 20 %
Méthode: OECD 301 E

Concentration: 1 mg/l
Résultat: Pas rapidement biodégradable
Biodégradation: 22 %
Lié à: Demande Chimique en Oxygène
Durée d'exposition: 28 d

ENERGY BAR 2 L

WM 0717262

Numéro de commande: 0717262

Version 2.6

Date de révision 07.09.2026

Date d'impression 09.09.2026

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

sodium hydroxide, sodium hydroxide (Solution)

1310-73-2:

Bioaccumulation : Espèce: Poisson
Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

potassium hydroxide

1310-58-3:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

nitrilotrimethylenetris(phosphonic acid)

6419-19-8:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -3,53

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:

potassium hydroxide

1310-58-3:

Evaluation : N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).. N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



ENERGY BAR 2 L

WM 0717262

Numéro de commande: 0717262

Version 2.6

Date de révision 07.09.2026

Date d'impression 09.09.2026

Produit	: En accord avec les réglementations locales et nationales.
Emballages contaminés	: Vider les restes. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Code des déchets	Le code européen des déchets 20 01 29* Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR	: 1719
IMDG	: 1719
IATA	: 1719

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	: LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (hydroxyde de sodium)
IMDG	: CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (sodium hydroxide)
IATA	: Caustic alkali liquid, n.o.s.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR	: 8
IMDG	: 8
IATA	: 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR	
Code de classification	: C5
Groupe d'emballage	: II
Numéro d'identification du danger	: 80
Étiquettes	: 8
Code de restriction en tunnels	: (E)
IMDG	
Groupe d'emballage	: II
Étiquettes	: 8
No EMS Numéro	: F-A, S-B
IATA	
(Cargo)	: Caustic alkali liquid, n.o.s.
Groupe d'emballage	: II
Étiquettes	: 8

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR	
Dangereux pour l'environnement	: non
IMDG	
Polluant marin	: non
IATA	
Dangereux pour l'environnement	: non

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



ENERGY BAR 2 L

WM 0717262

Numéro de commande: 0717262

Version 2.6

Date de révision 07.09.2026

Date d'impression 09.09.2026

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Voir l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 pour Conditions de restriction

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. : Non applicable

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 1
pollue faiblement l'eau
Classification selon AwSV, annexe 1 (5.2)

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles et aux émissions de l'élevage (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Mise à jour: Non applicable

Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004 : <5% phosphonates, polycarboxylates

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H290 : Peut être corrosif pour les métaux.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



ENERGY BAR 2 L

WM 0717262

Numéro de commande: 0717262

Version 2.6

Date de révision 07.09.2026

Date d'impression 09.09.2026

H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë
Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Eye Irrit. : Irritation oculaire
Met. Corr. : Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux
Skin Corr. : Corrosion cutanée
BE OEL : Valeurs limites d'exposition professionnelle
BE OEL / VLE 8 hr : Valeur limite
BE OEL / VLE 15 min : Valeur courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Met. Corr. 1 H290
Skin Corr. 1 H314
Eye Dam. 1 H318

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne

ENERGY BAR 2 L

WM 0717262

Numéro de commande: 0717262

Version 2.6

Date de révision 07.09.2026

Date d'impression 09.09.2026

concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR

500000005511